

# Permanence juridique

Auteur:Administrateur Inovagora<tech@inovagora.net>

La consultation juridique gratuite mise à votre disposition par la Ville et tenue par un avocat du Barreau de Versailles a lieu le 1er et le 3e jeudi de chaque mois de 17h à 20h à l'Hôtel de Ville.

**Consultations uniquement sur rendez-vous au  
01 30 48 33 33.**